



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-219

Déposé le : 28.08.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Marchés publics en 2018, où en est-on dans la poursuite de la simplification et la diminution de la charge administrative des procédures ?

Texte déposé

En 2014, tant le député Frédéric Borloz que moi-même avons déposé des interpellations concernant les problèmes liés aux marchés publics (interpellations 14_INT_285 et 14_INT_293) soulevant différentes critiques liées notamment aux procédures en demandant s'il n'était pas possible de les simplifier et de diminuer la charge administrative.

Dans les réponses il était notamment indiqué que :

- La législation fédérale sur les marchés publics ne s'applique pas aux marchés organisés par les pouvoirs adjudicateurs du canton de Vaud
- Que le canton suivrait la ligne de la révision du projet d'Accord intercantonal (P-AIMP) induit par la révision de l'Accord international sur les marchés publics (AMP révisé)
- Que le processus d'adoption du P-AIMP suivait son cours avec une adoption planifiée en 2017

Simplifier et diminuer la charge administrative des procédures de marchés publics devrait être l'un des thèmes prioritaires du Conseil d'Etat dans ce domaine critiqué, tant par les pouvoirs adjudicateurs, au niveau cantonal et communal, que par les soumissionnaires.

La récente action de l'Etat en ce qui concerne le respect des aspects sociaux dans les marchés publics est un exemple à poursuivre, puisqu'au travers d'un guide pratique (distribué en avril dernier à tous les députés lors d'une séance du Grand conseil) tout pouvoir adjudicateur pourra s'y référer et facilement mettre en œuvre les différentes mesures proposées. Ainsi, le but d'uniformiser la pratique pourrait être atteint.

Rappelons-le, ce guide est le fruit d'un partenariat entre le Centre de compétences sur les marchés publics du canton de Vaud, la section vaudoise de la Société des ingénieurs et des architectes (SIA-VD) et la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) dans le cadre du Groupe vaudois pour des

marchés publics éthiques. Ce groupe réunit tous les acteurs principaux du secteur vaudois de la construction et qui est l'auteur de la charte éthique vaudoise des marchés publics.

Il serait judicieux de poursuivre ce partenariat sur d'autres thèmes des marchés publics dans tous les secteurs. Citons, à titre d'exemple, la définition des critères d'adjudication et leurs pondérations, notamment celui du prix.

Dans ce sens, l'Etat pourrait soutenir les pouvoirs adjudicateurs qui en font la demande et plus particulièrement, les communes et les associations de communes et les organisateurs de procédures afin que ces derniers puissent tirer profit des compétences des services de l'Etat et plus largement, des membres du Groupe vaudois pour des marchés publics éthiques. C'est, en effet souvent dans la construction que, des améliorations sont attendues, même si tous les secteurs, comme rappelé plus haut, souhaitent une meilleure définition des critères d'adjudication et de pondération. Cela permettrait également de mettre à jour les données publiées sur la plateforme de communication des marchés publics (Simap). Une récente étude du prof Matthias Stürmer de l'Université de Berne a démontré que les cantons pouvaient encore progresser dans leur communication dans ce domaine.

A ce titre, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

- Les communes et les associations de communes ainsi que les organisateurs de procédures pourront-ils bénéficier, à l'avenir, des compétences des services de l'Etat et plus largement, des membres du Groupe vaudois pour des marchés publics éthiques dans le domaine des marchés publics afin de simplifier et diminuer la charge administrative des procédures ?
- Le cas échéant, quels moyens sont prévus à cet effet ?
- Où en est l'application d'adoption par le canton du processus P-AIMP avec quelles nouveautés ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



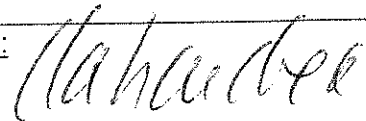
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

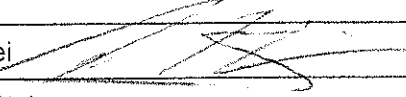
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Aminian Taraneh

Cherubini Alberto

Echenard Cédric

Aschwanden Sergei 

Chevalley Christine 

Epars Olivier

Attinger Doepper Claire

Chevalley Jean-Bernard

Evéquoz Séverine

Baehler Bech Anne

Chevalley Jean-Rémy 

Favrod Pierre Alain

Balet Stéphane

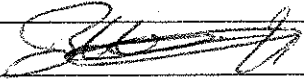
Chollet Jean-Luc

Ferrari Yves

Baux Céline

Christen Jérôme

Freymond Isabelle

Berthoud Alexandre 

Christin Dominique-Ella


Freymond Sylvain

Betschart Anne Sophie


Clerc Aurélien 

Fuchs Circé

Bettschart-Narbel Florence 

Cornamusaz Philippe 

Gander Hugues

Bezençon Jean-Luc 

Courdesse Régis

Gaudard Guy 


Blanc Mathieu 

Cretegny Laurence 

Gay Maurice

Bolay Guy-Philippe 

Croci Torti Nicolas

Genton Jean-Marc 

Botteron Anne-Laure

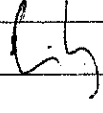
Cuendet Schmidt Muriel

Germain Philippe 

Bouverat Arnaud 

Deillon Fabien

Gfeller Olivier

Bovay Alain 

Démétriadès Alexandre

Glardon Jean-Claude

Buclin Hadrien

Desarzens Eliane

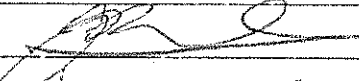
Glauser Nicolas


Buffat Marc-Olivier

Dessemontet Pierre

Glauser Krug Sabine

Butera Sonya


Devaud Grégory 

Gross Florence 

Byrne Garelli Josephine 

Develey Daniel 

Guignard Pierre

Cachin Jean-François 

Dolivo Jean-Michel

Induni Valérie

Cardinaux François 

Dubois Carole 

Jaccard Nathalie

Carrard Jean-Daniel 

Dubois Thierry

Jaccoud Jessica

Carvalho Carine

Ducommun Philippe

Jaques Vincent

Chapuisat Jean-François

Dupontet Aline

Jaquier Rémy

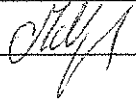
Cherbuin Amélie

Durussel José

Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Joly Rebecca

Neyroud Maurice 

Rydlo Alexandre

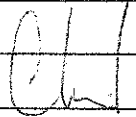
Jungclaus Delarze Susanne

Nicolet Jean-Marc

Ryf Monique

Keller Vincent

Paccaud Yves

Schaller Graziella 

Krieg Philippe

Pahud Yvan

Schelker Carole

Labouchère Catherine

Pernoud Pierre André

Schwaar Valérie

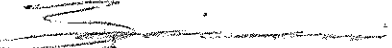
Liniger Philippe

Petermann Olivier 

Schwab Claude


Lohri Didier

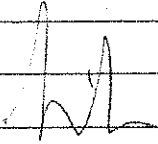
Podio Sylvie

Simonin Patrick 

Luccarini Yvan

Pointet François

Sonnay Eric 

Luisier Brodard Christelle 

Porchet Léonore

Sordet Jean-Marc

Mahaim Raphaël

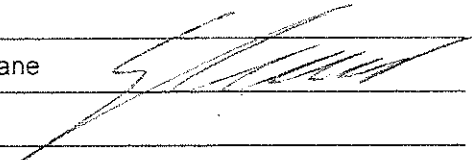
Probst Delphine

Stürner Felix

Marion Axel

Radice Jean-Louis

Suter Nicolas 

Masson Stéphane 

Rapaz Pierre-Yves

Thalmann Muriel

Matter Claude

Räss Etienne

Thuillard Jean-François

Mayor Olivier

Ravenel Yves

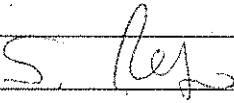
Treboux Maurice

Meienberger Daniel 

Rey-Marion Alette

Trolliet Daniel

Meldem Martine

Rezso Stéphane 

Tschopp Jean

Melly Serge

Richard Claire

van Singer Christian

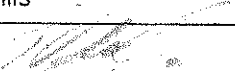
Meyer Keller Roxanne

Riesen Werner

Venizelos Vassilis

Miéville Laurent

Rime Anne-Lise 

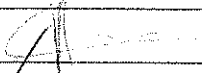
Volet Pierre 

Miéville Michel

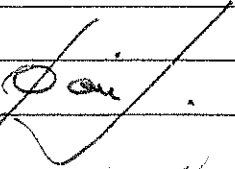
Rochat Fernandez Nicolas

Vuillemin Philippe

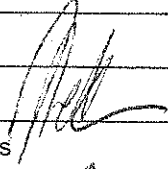
Mischler Maurice

Romanens Pierre-André 

Vuilleumier Marc

Mojon Gérard 

Romano-Malagrifa Myriam

Wahlen Marion 

Montangero Stéphane

Roulet-Grin Pierrette 

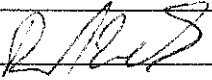
Wüthrich Andreas

Mottier Pierre François 

Rubattel Denis

Zünd Georges 

Neumann Sarah

Ruch Daniel 

Zwahlen Pierre